



FACTURE

N° : F24-00800
Date : 29/11/2025
N° client : C00302

DELFAU PISCINES

695 Route des Inganels
46700 - PUY L EVEQUE
FRANCE
Siret : 95078865300018
Port. : 06.84.26.41.44
Email : remidelfau@outlook.fr

SARL Domaine Lajanèze

20 Chemin de Lajanèze
46700 MONTCABRIER
Port : 0771450172
Email : sbeugnet@gmail.com

Réf. : Réf. à DEV00000249

Réparation d'une tuyauterie de refoulement

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Réparation d'une canalisation - dépose dallage - ouverture de fouille et tranchée - remplacement de la tuyauterie du refoulement au local technique - remblaiement - remise en place du dallage (dallage non fourni)	1,00	1 000,00 €	0,00%	1 000,00 €	20,00%
Fournitures - tuyaux, raccords, colle, ... - béton, sable, calcaire 10/20	1,00	200,00 €	0,00%	200,00 €	20,00%
Chlore lent 5kg (galet 250g)	1,00	37,60 €	0,00%	37,60 €	20,00%

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	877,60 €	20,00%	175,52 €
Règlement	Chèque		
	Acompte de 432,00 € au 01/06/2025 1 053,12 € au 14/12/2025		
Echéance(s)			
Echéance(s) réglée(s)	432,00 € réglée le 20/07/2025 par Virement		
Coordonnées bancaires			
Nom	Delfau Piscines		
IBAN	FR7617807008104552179852144		
BIC	CCBPFRPPTLS		

Total HT	1 237,60 €
Acompte(s) reçu(s) HT	360,00 €
Total HT net	877,60 €
TVA	175,52 €
Total TTC	1 053,12 €

Le montant total s'élève à mille cinquante-trois euros et douze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurance obligatoire décennale Entoria n°00/S.20001-002322

Selon le Code de la construction et de l'habitation, toute piscine enterrée non close privative à usage individuel doit être pourvue d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade : abri, alarme, barrière ou couverture.
Normes NF P90-306 (barrières), NF P90-307 (alarmes), NF P90-308 (couvertures), NF P90-309 (abris).
N'oubliez pas que ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

Veillez à maintenir un taux de chlore inférieur à 2ppm et un PH entre 7.2 et 7.6. En dehors des ces paramètres aucune garantie ne pourra être accordée.